

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 205-01 ET 221

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 205-01            modifiant le Règlement 205 pour adopter un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle, les maisons de pension et la réaffectation de bâtiments à vocation industrielle, commerciale ou communautaire et pour accorder une subvention ayant pour objet de compenser l'augmentation de taxes foncières pouvant en résulter (2011)

Adoption par le conseil : 14 juin 2011

Règlement 221            décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales

Adoption par le conseil : 14 juin 2011

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 15 juin 2011.

Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier